

## Dossier COBRA : participation de la C.A.G.B. à l'opération

Rapporteur : Monsieur le Président

### Rappel :

La recherche de nouveaux locaux pour la Sté COBRA International a été présentée en Commission Economie du District dès le 24 octobre 2000.

Cette société doit quitter les locaux qu'elle occupe actuellement à Besançon.

L'opportunité d'aider à la réimplantation de l'entreprise sur le périmètre de l'agglomération avait été souhaitée, et la Commission proposait alors une aide de l'ordre de 400.000 F du District du Grand Besançon.

Le 2 février 2001, le dossier pour l'installation à Pelousey a été soumis à la Commission, puis le Conseil du 1<sup>er</sup> mars 2001 a décidé d'attribuer à la Commune, une subvention correspondant à 10 % du montant HT des travaux d'infrastructures.

### Dossier de demande de subvention :

#### 1. La Société

- COBRA International SA a été créée au 1<sup>er</sup> décembre 1999 pour la reprise de l'activité de COBRA SA alors en redressement judiciaire.
- **Dirigeant:** M. BORDIER
- **Siège social actuel:** 1, rue Jouchoux - Besançon/ Zone de TREPILLOT.
- **Activité:** Conception, fabrication et commercialisation d'articles en Cuir et spécialement de Bracelets de montres.
- **Effectif** au 01/09/2000: 64 personnes.
- **Chiffre d'affaires** 99/2000: 67 MF.

#### 2. Un Projet de délocalisation-extension

- **Motivation:** L'entreprise jouit d'un Bail précaire arrivant à terme le 31 Décembre 2001, et ne peut donc rester sur son site actuel: elle cherche depuis Décembre 2000 un nouvel emplacement.
- **Stratégie:** Repositionnement sur le Haut de gamme de l'activité de la société, nécessitant une réindustrialisation de son outil de production.
- **Effet induit sur l'emploi:** Création de minimum **15 emplois CDI** sur les 3 années à venir.
- **Contexte:** COBRA a pris contact avec l'ADED pour l'informer de son projet de délocalisation, et notamment des **propositions d'implantation concurrentes faites en Haute-Saône sur Rioz et Voray.**

Dès lors l'ADED s'est mise à la recherche d'une solution sur l'agglomération de Besançon, et en a proposé une sur Pelousey. L'ADED puis la commune de Pelousey ont sollicité la CAGB dans le cadre d'une participation financière à ce projet d'implantation.

- **Principal critère d'objectif:** un montant maximal de loyer de l'ordre de 950 KF par an, pour être aussi compétitif que la Haute-Saône.
- **Décision finale du Chef d'entreprise** de s'implanter sur la commune de Pelousey fin 2001

Le maintien de la société COBRA sur le Grand Besançon est rendu possible grâce à un montage financier entre le Conseil général, la SAIEMB, la commune de Pelousey et la CAGB:

- **SAIEMB** : Maître d'ouvrage de l'opération immobilière.

Propriétaire du bâtiment, elle louera les locaux à l'entreprise COBRA qui s'engage à y rester 6 ans avec un bail commercial 3/6/9.

- **ADED et Département du Doubs** : réciproquement Interlocuteur et Partenaire financier

Déplafonnement exceptionnel de l'enveloppe globale de subventionnement (FDAVE + FDDE) à hauteur de 1 MF au lieu de 750 KF.

Prise en charge d'une partie du coût des travaux de VRD pour 112 KF

- **Commune de Pelousey**: Maître d'ouvrage de l'opération foncière et bénéficiaire des aides DGE, FDAVE et FIE, sa participation porte sur la prise en charge d'environ 140 KF.

- **CAGB** : Partenaire financier

Attribution d'une subvention exceptionnelle de 450 KF à la Commune de Pelousey sur le volet « foncier » du projet

**A la majorité de 92 voix pour, 8 voix contre et 15 abstentions, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 450 KF à la commune de Pelousey sur le volet "foncier" du projet, en modification de la délibération du 1<sup>er</sup> Mars 2001.**

**Messieurs LOYAT, BOURQUE, BAUD, RENOUD-GRAPPIN ne prennent pas part au vote.**

Pour extrait conforme,

Le Président